
Date de Convocation

22/11/2022

Date d’Affichage

23/11/2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 11

Votants 16

OBJET :

**Rétrocession du trottoir
de la rue Jules Guesde
appartenant à l’ASL
Moulin**

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER,
Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ,
Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absente ayant donné procuration : Gilles RONSE, Eric
LAUWAGIE, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD,
Rénald DUREUX

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Après la constitution du lotissement « la plaine du moulin »,
situé rue Jules Guesde, en 1982, la parcelle constituant le
trottoir et cadastrée A 874 (contenance de 287 m²) est restée
propriété de l’association des copropriétaire dite « ASL du
Moulin ».

Aujourd’hui, l’ASL s’étant reconstituée, ils ont souhaité à
l’unanimité des présents de leur assemblée du 13 octobre
2022 rétrocéder cette parcelle à la commune d’Ennevelin, à
l’euro symbolique.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal
décide à l’unanimité :

- D’accepter le transfert amiable de la parcelle
précitée et d’autoriser Monsieur le Maire à prendre
toutes les mesures nécessaires afin d’engager la
procédure de rétrocession et de classement dans le
domaine public communal
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer les actes
notariés et toutes les pièces utiles à cette affaire
- De demander que les frais d’acte de la cession à
l’euro symbolique soient à la charge du lotisseur.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 29 novembre 2022,
Le Maire,
Michel DUPONT

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS

